

## Pièces à fournir obligatoirement pour tous les candidats

- Déclaration de candidature datée signée (Annexe 1A)
- Déclaration sur l'honneur sur activités antérieures et cumul (Annexe 1B)
- Curriculum vitæ détaillé avec le cas échéant liste des travaux et articles
- Copie d'une pièce d'identité avec photographie (C.N.I., passeport)
- Pour les candidats de nationalité étrangère hors UE ou AELE: copie du passeport (un titre de séjour devra impérativement être fourni en cas de recrutement avant la prise de poste ; le contrat prendra fin à l'expiration du titre en cas de non-renouvellement)

## Pièces à fournir selon votre situation actuelle

au regard des articles du [décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche](#)

SITUATION ACTUELLE	PIECES A FOURNIR
<p><b>Article 2-1</b></p> <p>Fonctionnaire, titulaire ou stagiaire, appartenant à un corps de catégorie A</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie de l'arrêté de dernière position dans le corps</li> <li>• Copie des contrats (si déjà ATER auparavant)</li> <li>• Demande de détachement (<b>Annexe 2</b>)</li> <li>• Si demande de prolongation au-delà de 3 ans pour 1 an supplémentaire : lettre de motivation avec avis circonstancié du directeur de thèse.</li> </ul> <p style="text-align: center;">+</p> <p><b>Pour les titulaires d'un doctorat ou d'une HDR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie du diplôme ou de l'attestation de réussite.</li> <li>• Engagement à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur (<b>Annexe 3</b>)</li> </ul> <p><b>Ou pour les personnes inscrites à un doctorat ou une HDR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation d'inscription ou certificat de scolarité de l'année universitaire de candidature (un certificat de scolarité pour l'année universitaire de recrutement devra être fourni dans les meilleurs délais en cas de recrutement)</li> </ul>
<p><b>Article 2-3</b></p> <p>Enseignant ou Chercheur de nationalité étrangère</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout document administratif attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant 2 ans dans un établissement étranger d'Enseignement Supérieur ou de Recherche</li> <li>• Attestation du Doctorat ou d'un titre ou diplôme d'un niveau équivalent.</li> <li>• Copie des contrats (si déjà ATER auparavant)</li> <li>• Traduction des pièces non établies en français</li> </ul>
<p><b>Article 2-5</b></p> <p>Étudiant devant soutenir une thèse dans un délai d'un an</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation d'inscription ou certificat de scolarité de l'année en cours</li> <li>• Attestation du directeur de thèse (<b>Annexe 4</b>)</li> <li>• Copie des contrats (si déjà ATER auparavant)</li> </ul>
<p><b>Article 2-6</b></p> <p>Titulaire d'un doctorat ou d'une Habilitation à Diriger des Recherches</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie du diplôme ou de l'attestation de réussite</li> <li>• Copie des contrats (si déjà ATER auparavant)</li> <li>• Engagement à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur (<b>Annexe 3</b>)</li> </ul>